

Organisation du stage BUT R&T Année 2023-2024

1. Calendrier des stages 2023-2024

- Durée du stage : RT2 → de 8 à 12 semaines
RT3 → de 12 à 16 semaines
- Période de stage : RT2 → entre le lundi 15 avril au mercredi 19 juin 2024
RT3 → entre le lundi 26 février au mercredi 19 juin 2024
- Remise des rapports à l'IUT : mercredi 12 juin 2024 (*après cette date, note du rapport = 0*)
- Soutenance : du jeudi 20 au vendredi 21 juin 2024
(*Date et heure précisées ultérieurement pour chaque étudiant*)

2. Modalités de contrôle

2.1. Les manuscrits

- a) **un pré-rapport** : résumé de quelques pages (4 à 8) décrivant :
- l'historique de l'entreprise
 - la présentation du sujet et de son contexte
 - l'état d'avancement du stage à la date de la rédaction de ce résumé
- (1) **remarques** : ce pré-rapport est à renvoyer à son responsable à l'IUT avant sa visite dans l'entreprise. **Il n'est pas noté** : son but est de vous éviter les grosses erreurs (hors sujet, structuration désastreuse du rapport français déplorable, etc...)
- (2) **il pourra, dans la mesure du possible, être intégré tout ou partie dans le rapport final**

b) un rapport final composé :

Lire impérativement le document distribué pour les projets tutorés :

« Proposition de Plan de Rapport-v2-1.pdf »

- d'un manuscrit de 30 pages maximum (hors annexes),
- éventuellement, si nécessaire, un manuscrit supplémentaire comprenant des éléments utiles à l'approfondissement des résultats, mais qui ne sera pas noté.

Format des rapports : dans la limite des outils mis à disposition de l'étudiant et des contraintes imposées par l'entreprise, il est demandé de respecter :

- * police de caractères : taille 11, times roman (ou équivalent, ex.: arial), simple interligne, marges (gauche, droite, haut et bas) de l'ordre de 1,5 à 2,5 cm

- * **une page de couverture** comprenant toutes les informations nécessaires à l'identification du rapport:
 - Nom, Prénom de l'étudiant
 - Sujet **complet** du stage (!!!)
 - Nom adresse de l'entreprise
 - Nom du responsable du stage dans l'entreprise
 - Nom du tuteur à l'IUT
 - Dates du stage
- * une introduction présentant le contexte et les objectifs du stage
- * un plan clair et précis et des enchaînements entre les différentes parties et une conclusion
- * une mise en évidence de la contribution du stagiaire

2.2. La soutenance

Lire impérativement le document distribué pour les projets tutorés : « oral-v1-0.pdf »

- Elle a **lieu à l'IUT**. Elle dure **40mn** par étudiant :
 - 20mn d'oral (**aucun dépassement toléré**), avec les supports au choix du candidat,
 - 20mn environ de questions suivi de la délibération.
- Jury : composé d'industriels, d'enseignants et éventuellement de personnalités extérieures

remarques :

- (1) *Les soutenances sont publiques : présence des étudiants de premières années et d'industriels.*
- (2) *Le département peut, dans la mesure de son matériel disponible, fournir d'autre matériel, et l'étudiant peut également amener du matériel.*

2.3. La notation du stage : la note globale de stage est constituée à partir des notes de

- *Appréciation du travail réalisé (note attribuée par l'industriel) (coef. 1)*
- *Soutenance orale + Questions du Jury (coef.1)*
- *Rapport (coef. 1)*

2.4. Divers

- Le nombre d'exemplaires du rapport à fournir à l'IUT: 1 exemplaire papier, un exemplaire informatique.
- Le tirage des rapport n'est pas pris en charge par l'IUT, sauf exception (ex : impossibilité de réaliser ce tirage dans l'entreprise).
- Il est possible de venir à l'IUT après la remise des rapports pour préparer l'oral.
- Pour les éventuels rapports de stage confidentiels, les modalités restent à fixer. Mais dans tous les cas la situation de confidentialité devra être pleinement justifié par l'entreprise.

3. En cours de stage

3.1. Liaison IUT - Entreprise

- Chaque étudiant doit pouvoir être joint par l'IUT durant son stage dans un délai de 2 à 3 jours.
- Tout déplacement de l'étudiant à l'IUT pendant le stage requiert **impérativement l'accord** préalable du responsable de stage dans l'entreprise.

3.2. Une visite en entreprise

Le tuteur IUT effectue une visite à partir de la mi-stage (6^{ième} ou 7^{ième} semaine) pour rencontrer le stagiaire et ses responsables dans l'entreprise.

3.3. Divers

Si l'étudiant, ou l'industriel, constate une dérive trop importante de son activité par rapport aux thèmes du département, il doit immédiatement prévenir son tuteur IUT. Une solution sera adoptée, après concertation entre les parties intéressées.